

Création/reprise d'entreprise en milieu rural

1

Réunions d'information

19 mai à 13h30 à Courpière (locaux de la communauté de communes)

2 juin 13h30 à l'agence Pôle emploi d'Ambert (sous réserve)

6 juin à 13h30 à Courpière (locaux de la communauté de communes)

21 juin à 14h à l'agence Pôle emploi de Thiers

11 juillet à 14h St Gervais Ss Meymont (locaux PNR Livradois-Forez)

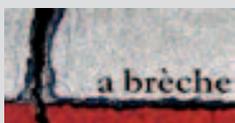
29 août à 10h à l'agence Pôle emploi d'Ambert (sous réserve)



Contact

Association La brèche - Céline Champouillon
cchampouillon@la-breche.fr - 06 33 97 39 45

Le **CREFAD Auvergne** est porteur administrativement du marché de formation.
Organisme de formation déclaré à la DRTEFP sous le N° : 83630020463



Association d'éducation populaire, la brèche oeuvre avec d'autres pour que les territoires ruraux soient des lieux vivants mêlant vie économique, échanges, partages et réflexions. Ainsi, la brèche accompagne, soutient, met en lien les initiatives émergentes sur le territoire, dans les domaines de la création d'activité, de l'habitat, du secteur associatif et culturel.

Développer son projet
de création d'activité

Ambert (63)
Septembre à
Décembre 2017



Un projet ça vient des tripes, d'un vieux rêve,
d'une envie, ça demande du temps et des compétences.

Quels moyens se donner
pour le mener à bien ?

Par quel bout prendre
un projet qui semble complexe ?

Comment acquérir les compétences
nécessaires à la gestion d'une activité indépendante ?

Comment se sentir entouré
dans sa création d'activité ?

Se créer un **réseau**
mobilisable d'acteurs
professionnels sur son
territoire

Il nous semble important,
lorsqu'on porte un « projet », de
pouvoir travailler celui-ci dans un
cadre collectif et bienveillant.

Durant cette formation, nous
travaillerons les différents
aspects de la création d'activités
avec des pédagogies adaptées
à la formation pour **adultes**.

Plus d'information sur le site www.la-breche.fr

Développer son projet de création d'activité



Ambert
(63)

1
11/09/17
au 19/12/17

420 h
(parcours adaptable)



personnes sans emploi
Les personnes sans emploi peuvent bénéficier
d'une rémunération durant leur temps de formation.
Autres situations, nous contacter.